



Val-d'Or

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de Val-d'Or statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 4 mai 2026, à compter de 19 h 30, dans la salle réservée aux délibérations, à l'hôtel de ville, située au 855, 2^e Avenue, Val-d'Or.

1325, 3^e Avenue : Demande de dérogation mineure présentée par Géoposition Arpenteur-Géomètre pour le compte de Gestion Camisa Inc., visant à fixer à 3,5 cases de stationnement par 90 m² plutôt qu'à 5,5 cases par 90 m² pour un centre commercial, comme le prescrit la réglementation, sur la propriété désignée comme étant le lot 2 297 042 du cadastre du Québec.

Dans l'éventualité où le conseil municipal acceptait cette demande de dérogation mineure, le tout serait dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Au cours de cette séance, le conseil entendra toute personne désirant s'exprimer relativement à cette demande. Toute personne peut également faire parvenir ses commentaires écrits au Service du greffe et des affaires juridiques, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8 ou à l'adresse électronique suivante: greffe.vd@ville.valdor.qc.ca au plus tard le vendredi précédant la séance, soit le 1^{er} mai 2026, à midi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 7 avril 2026.

Signé

Carole Kamani Tchawa
Assistante-greffière